

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-1-15

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE A MULHOUSE ET COLMAR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU. la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU. la délibération du Conseil Général n°4è/42-06 du 19 mai 2006 relative à la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine de Mulhouse,
- VU. la délibération du Conseil Général n°4è/47-06 du 19 mai 2006 relative à la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine Quartier Europe - Colmar
- VU. le rapport du Conseil Général n°2008 5-4-6 du 11 décembre 2008 relatif à la politique de l'Habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les subventions d'aide à la Rénovation Urbaine de Mulhouse et de Colmar telles que présentées dans le rapport et qui sont à prélever sur le programme H023, chapitre 204, nature 72, natures 20414, 2042 et 20416.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

1 voix contre : M. Frédéric HILBERT pour l'opération immobilière de Colmar
abstentions